

# GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – QUESTION

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé	Date	Heure	Numéro	Département(s)
	19.04.2018	21h52	18.325	DDTE
Annule et remplace				

<b>Auteur(s) : Christine Ammann Tschopp</b>		
<b>Titre : Contre le démantèlement de la ligne de bus 421</b>		
<b>Contenu :</b>		
<p>Les élèves du secondaire I de Savagnier et La Côtère seront complètement rapatriés dès août 2018 du collège du Mail à Neuchâtel à celui de la Fontenelle à Cernier. Cet état de fait nécessite une adaptation des courses de la ligne 421. Certaines de ces courses étaient en effet de nature scolaire en amenant et récupérant les élèves au Collège du Mail, mais restaient néanmoins ouvertes à tous les usagers, bouchant des trous béants de plusieurs heures dans la fréquence des liaisons en milieu de journée. Dès août, ces courses ne serviront plus aux élèves. Il est néanmoins indispensable d'assurer que la qualité des prestations ne sera pas réduite pour les autres usagers. Ceux-ci doivent souvent prendre des correspondances en gare de Neuchâtel à destination des autres villes de Suisse.</p> <p>Aucune information n'ayant été publiée à ce jour, le Conseil d'État peut-il assurer que la fréquence des liaisons sous la responsabilité du canton ne sera pas diminuée pour la ligne du 421 en direction et en provenance de Neuchâtel ?</p>		
<b>Réponse écrite demandée :</b> <input type="radio"/> Oui <input checked="" type="radio"/> Non		
<b>Auteur ou premier signataire :</b> <i>prénom, nom</i> (obligatoire) : Christine Ammann Tschopp		
<b>Autres signataires</b> ( <i>prénom, nom</i> ) :	<b>Autres signataires suite</b> ( <i>prénom, nom</i> ) :	<b>Autres signataires suite</b> ( <i>prénom, nom</i> ) :
Mary-Claude Fallet	Laurent Debrot	Clarence Chollet